

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_007_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Aurélie NORMAND, Paulette ROUSSET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Aurélie NORMAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L.2122-1 à L.2122-17 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu : - Mme ARCHER Christine 7 voix

Mme ARCHER Christine ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.

-Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

Ont obtenu : - M. ODOUL Jean-Claude : 7 voix

M. ODOUL Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire et immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 048-214800468-20260320-DE_007_2026-DE

S²LO

Gérard ROUSSET
Président de séance



Aurélie NORMAND
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a loop.

